

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**LES CIMENTS DE BIZERTE**

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE POSTE D'ADMINISTRATEUR**

**REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRE**

**APPEL A CANDIDATURE :**

La société « Les Ciments de Bizerte » s'est engagée lors de la tenue de son AGO du 19/06/2018 statuant sur l'exercice 2017, à réserver une représentation au conseil d'administration au profit des petits porteurs.

A cet effet, la société « Les Ciments de Bizerte » informe ses actionnaires que la désignation d'un représentant des petits porteurs aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra courant le mois de Juin 2019 au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Les candidats éligibles au poste de membre de conseil d'administration doivent se conformer aux conditions suivantes :

- \_ Ne pas être dirigeant dans une société concurrente, opérant dans le secteur cimentier ;
- \_ Pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société les Ciments de Bizerte pour les actionnaires personnes physiques et morales et 5% dans le capital social pour les actionnaires institutionnels.
- \_ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

**COMPOSITION DU DOSSIER DE PARTICIPATION ET DELAI DU DEPOT :**

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit :

Une enveloppe fermée libellé au nom de Monsieur le Président du Conseil de la société « Les Ciments de Bizerte » portant la mention « **A NE PAS OUVRIR – Candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires** ».

Cette enveloppe devra contenir :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'administration de la société « Les Ciments de Bizerte » ;

- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie de registre de commerce pour les personnes morales ;
- Le CV du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale détaillé accompagné des pièces justificatives ;
- Une fiche de candidature (Annexe1) ;
- Un engagement sur l'honneur ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code de Sociétés Commerciales (Annexe 2) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- Pour les candidats actionnaires, une attestation de propriété des actions détenues par le candidat ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires: BNA CAPITAUX, Avenue Taher Hadded , complexe le Banquier, les Berges du lac 1053.

Les demandes doivent parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central sis à l'administration de la société « Les Ciments de Bizerte » Rue Habib Thamer BP 53 BIZERTE 7018 au plus tard le 11/04/2019 à 10 heures, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'Ordre Central de la société « Les Ciments de Bizerte » faisant foi).

L'administrateur représentant les petits porteurs, retenus parmi la liste des candidats, sera élu lors de la tenue de l'A.G.O qui aura lieu le mois de Juin 2019 par les actionnaires minoritaires, les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.



## ANNEXE 2

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

(Nom&prénom/Raison sociale) :.....  
.....

CIN/RCN° .....

Elisant domicile au.....  
.....

Candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « Les Ciments de Bizerte », par voie d'élection au sein de l'A.G.O, déclare formellement sur l'honneur ne pas me trouver en contravention avec les dispositions de l'art 193 du code des sociétés commerciales.

**SIGANATURE**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.